



## Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 19 décembre 2018 à Mer GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

### Etaient présents :

#### Collège public (4 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Pascal MAUNY
Astrid LONQUEU	Jean-François MEZILLE
Jean-Jacques MOREAU	
Michel CONTOUR	

#### Collège privé (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
	Benoît LONQUEU
Anne-Marie LLANTA	Marie WACQUEZ
	Vincent ALDEBERT
	Annette DOIRE
Daniel BESNARD	Emeline FAY
Chantal TROTIGNON	
	Fla FLAMERMONT

**Autres personnes présentes :** Anaïs LE MOIGN, Xavier LAURIERE et Charline URVOY.

**Etaient excusés :** Claudette BOURGUEIL, Christian MARY, François BREUZIN, Joël MARQUET, Laurent CHERRIER, Marc GRICOURT, Charles FOURNIER, Audrey ROUSSELET, Séverine QUILLET, Alexandra CHERIFI, Nathalie STINAT-HERON et Jérémy BLAIS

Le comité de programmation est composé de 22 membres titulaires. Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres dont au moins la moitié issue du collège privé. C'est le cas ce jour avec la présence de 11 membres votants dont 7 issus du collège privé.

### Accueil des participants

Michel CONTOUR, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et présente l'ordre du jour. Après un 1<sup>er</sup> point sur le fonctionnement du GAL et l'avancement de la programmation, deux nouveaux dossiers seront présentés ce soir pour un vote de principe.

### Fonctionnement du GAL : composition du comité de programmation

Charline URVOY, animatrice du programme LEADER, rappelle la composition du comité de programmation. Elle précise que plusieurs sièges sont à ce jour vacants, **dans l'attente de la désignation de nouveaux représentants**. Les structures concernées sont les suivantes : Communauté de communes du Grand Chambord ; Communauté de communes Beauce Val de Loire et Chambre de Commerce et d'Industrie. Les nouveaux représentants seront désignés début 2019.

### Point d'étape sur l'évaluation à mi-parcours

Charline URVOY présente le calendrier prévisionnel de réalisation de l'évaluation à mi-parcours. Après une **première phase de préparation**, l'heure est aujourd'hui à la **collecte** et à l'**analyse des données**. Une enquête a été envoyée aux membres du comité de programmation. Pour ceux qui ne l'ont encore fait, elle rappelle l'intérêt de répondre à ce questionnaire qui permettra d'alimenter le bilan à mi-parcours et d'améliorer la mise en œuvre de la programmation. Une enquête a également été adressée aux premiers bénéficiaires du programme. A partir de février débutera la **phase de valorisation** : une visite de projets est prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et un comité spécifique sera organisé pour restituer le travail d'évaluation.

## Consommation de la maquette

A ce jour, 34 dossiers ont été validés par le comité de programmation, dont 20 conventionnés et 8 payés. Si les deux projets présentés ce jour sont validés, le montant de FEADER réservé (= dossiers validés pour accord de principe, en attente des pièces nécessaires à leur instruction) atteindra 778 365 €, soit **60% de la maquette**.

Le **taux de programmation du GAL est de 40%** (= dossiers instruits et conventionnés), contre 20% à l'échelle régionale et 10% à l'échelle nationale. **Le taux de paiement des dossiers est de 16%**, contre 9% en Région Centre Val de Loire et 2% à l'échelle nationale.

Ce faible taux de paiement s'explique par un versement de la subvention après réalisation des dépenses, soit environ 2 ans après le démarrage du projet, et après versement des cofinancements publics obtenus. Marie WACQUEZ souligne les difficultés que rencontrent les associations pour avancer l'argent nécessaire à la réalisation de leur projet. Il est nécessaire de bien rappeler aux porteurs de projets, notamment privés, que la subvention ne sera versée qu'a posteriori. Les associations peuvent se tourner vers des structures telles que France Active pour les accompagner dans leur recherche de financement.

Vincent ALDEBERT partage son expérience du programme LEADER en tant que bénéficiaire, en soulignant le soutien de l'équipe du GAL dans le montage de son dossier. Les fonds européens nécessitent de la rigueur dans la gestion administrative et comptable.

Charline URVOY termine par un bilan rapide de l'année 2018 :

- 4 comités de programmation ont été organisés ainsi que 4 groupes techniques
- 14 nouveaux dossiers ont été validés sur l'année, 17 dossiers conventionnés et 8 payés
- le bilan à mi-parcours a démarré avec un 1<sup>er</sup> groupe de travail en septembre et deux enquêtes lancées sur la fin d'année
- Karine Gloanec Maurin, députée européenne de la circonscription, est venue échanger à Vendôme puis à Blois sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme LEADER en Loir-et-Cher ; l'occasion également de préparer la phase de négociation du budget de la PAC post-2020
- l'équipe du GAL a participé à l'assemblée générale de l'association LEADER France en novembre, à la Rochelle. Un séminaire était ensuite organisé pour le lancement du projet Access'R pour « Accessibilité des Services en milieu rural ». Projet dans lequel la Communauté de communes Beauce Val de Loire est directement impliquée en tant que partenaire.

## Proposition d'une coopération régionale sur la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux

Des échanges ont été initiés avec 3 autres Pays de Région Centre Val de Loire : le Pays Castelroussin, le Pays de Bourges et le Pays de Vierzon. Les 4 territoires partagent des **réflexions communes autour de la relocalisation de leur alimentation**, avec des dynamiques de Projets Alimentaires Territoriaux déjà engagées ou à l'étude. Ils partagent également des similitudes dans la configuration de leur territoire, organisé autour d'un pôle urbain et d'un bassin de consommation structurant.

Il s'agit d'une opportunité de réfléchir aux problématiques agricoles et alimentaires en partageant nos expériences respectives en la matière. Une coopération est ainsi envisagée, avec un financement possible à hauteur de 40 000 € dans le cadre du programme LEADER. Une rencontre est prévue début février en présence des 4 Présidents de GAL et des techniciens LEADER.

## Autres pistes de coopération

Le GAL Val de Loire – Chambord a diffusé courant 2018 une offre de coopération auprès du réseau rural européen, dans le cadre des 500 ans de la Renaissance. Cette coopération pourrait traiter de la valorisation du patrimoine, des paysages du Val de Loire, de la gastronomie et des savoir-faire locaux. Plusieurs structures ont répondu à cette offre, dont un GAL Roumain (GAL Campia Transilvaniei) et l'association culturelle Saint-Martin de Tours, elle-même en contact avec un GAL italien (GAL Capo S. Maria di Leuca).

La Région Centre Val de Loire a également signé en 2018 un accord de coopération avec la Région Toscane dans le cadre des 500 ans de la Renaissance. Des contacts pourront être trouvés par ce biais. Annette DOIRE alerte cependant sur la dégradation des relations entre la France et l'Italie, qui s'est récemment traduite par l'annulation du sommet franco-italien prévu en 2019 à Chambord.

Vincent ALDEBERT précise qu'un projet de « voyage de la pierre sur la Loire » est prévu sur 2019 dans le cadre des 500 ans, avec une arrivée en septembre sur le port historique de Saint-Dyé-sur-Loire.

## Validation au réel de dossiers de demande de subvention

4 dossiers, validés pour accord de principe lors de précédents comités, sont mis au vote pour une validation définitive. Après que les représentants des maîtrises d'ouvrage concernées aient quitté la salle lors de la validation de leur projet, **le comité de programmation vote, à l'unanimité, l'attribution des subventions aux projets listés dans le tableau ci-dessous.**

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût total du projet (en €)	Montant validé pour accord de principe (en €)	Date CP	Montant à valider (en €)
Oiseaux de nos fermes et de nos vignobles	Ligue pour la Protection des Oiseaux	46 505.85	17 061.89	17/10/16	<b>17 672.66</b>
Etude préparatoire pour la réalisation d'un belvédère dans le cadre d'une coopération Patrimoine mondial avec le Mont st Michel	Communauté de communes du Grand Chambord	35 884.56	25 560	19/06/17	<b>25 507.65</b>
Comice agricole de Candé sur Beuvron	Agglopolys	72 733	10 000	30/05/18	<b>10 000</b>
CEP 2018	Pays des Châteaux	34 943.70	/	/	<b>17 840.49</b>

*Michel CONTOUR, pris par d'autres obligations, quitte la salle et confie à Astrid LONQUEU l'animation de la suite du comité.*

## Présentation de dossiers de demande de subvention

Un **groupe technique** a eu lieu le 4 octobre dernier **sur les thématiques de la transition écologique et des circuits courts**. L'un des projets ayant été présenté ne sera pas proposé au vote ce soir, le groupe technique ayant émis un certain nombre de réserves à son sujet. Il s'agit d'un projet de création d'un potager en permaculture sur le domaine du Château Laborde Saint-Martin, à Candé sur Beuvron. Depuis, une réunion de travail a eu lieu avec les principaux partenaires techniques et institutionnels du projet. Celui-ci sera donc présenté de nouveau au prochain groupe technique avant éventuel passage en comité de programmation.

## Les Greniers de Vineuil

Arnaud SENE et Philippe LAMINE présentent le projet. Celui-ci consiste à créer un **écosystème d'activités dans un ancien relais de poste du XVI<sup>e</sup> siècle** entièrement rénové, situé sur la route de Chambord à Vineuil. Le bâtiment est situé à 5km de Blois, à l'interface entre Blaisois et Sologne.

Constatant les difficultés rencontrées par de nombreux artisans, les Greniers de Vineuil entendent permettre à ces acteurs du territoire de mieux vivre de leur métier en augmentant leur **visibilité**, en développant les synergies et en favorisant la **mutualisation** (en particulier en matière de personnel et de communication).

Les Greniers de Vineuil sont conçus comme un **outil** mis à disposition de tout acteur qui souhaiterait développer son activité. Il s'agit d'un véritable **lieu de vie** réunissant simultanément hébergement, restauration, magasin de producteurs, galerie d'art et d'artisanat et espaces de réunion.

Une **SCIC** a été créée le 9 octobre 2018 pour porter le projet. La Mairie de Vineuil est la première collectivité à y prendre part. Le portage est cohérent avec l'esprit du projet, basé sur le multi-sociétariat et la lucrativité limitée.

**Une subvention de 30 000 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER, en complément d'une subvention A vos ID sur l'animation de 66 000 €. Le budget total s'élève à 120 432 €, auquel s'ajoute les 525 000 € d'achat de la bâtisse.

Les échanges ont permis d'évoquer les points suivants :

- Sur le calendrier de réalisation des travaux : une visite du lieu sera organisée le 12 janvier en présence des artisans. Une 1<sup>ère</sup> phase de travaux aura lieu pendant l'hiver, pour une ouverture souhaitée au printemps (a minima l'hébergement et la restauration).
- Arnaud SENE précise que la SCIC est également propriétaire du lieu. Il rappelle que deux entités coexistent dans la réalisation de ce projet : la coopérative qui porte les Greniers de Vineuil, pensé comme lieu de vente et de valorisation de l'artisanat local ; et une SCI qui porte les Ateliers de Vineuil, un lieu de création et de fabrication de 130 m<sup>2</sup>, situé derrière les Greniers. Ces deux entités sont complémentaires.
- Sur l'obtention de la subvention A vos ID : la Région a souhaité s'investir dans le projet en acquérant des parts dans la SCIC. Une subvention régionale a également été sollicitée sur l'animation du lieu, à hauteur de 66 000 €, sans retour pour le moment.
- Un point de vigilance est soulevé sur le stationnement à proximité des Greniers ainsi que sur la visibilité du lieu depuis la route. Arnaud SENE précise qu'un chantier participatif a déjà été organisé pour tailler les arbres. Un grand parking est présent du côté des Ateliers.
- Sur l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : plusieurs architectes ont visité le bâtiment la semaine passée pour étudier les possibilités d'aménagement. Des rampes seront installées et tout sera fait pour qu'un maximum d'espaces soient accessibles aux PMR.
- Attention à ne pas trop dissocier les artisans des citoyens, ceux qui vendent et ceux qui achètent.
- Sur la fiscalité et les bénéfices générés : les coopératives dépendent d'un régime particulier dont les modalités sont précisées dans les statuts. La SCIC ne vendra pas les produits directement. Elle est une vitrine, un intermédiaire entre le public et les artisans/artistes/producteurs. Ses recettes ne proviendront donc que des loyers payés par les acteurs et par l'hébergement.

Le projet a obtenu le 4 octobre 2018 un avis favorable du groupe technique et une note de 20/24. Le comité de programmation souligne une nouvelle fois l'intérêt d'un tel projet qui, par son caractère innovant et sa transversalité, permet de faire revivre un patrimoine remarquable. Tout l'enjeu résidera dans la capacité de la SCIC à inscrire ce projet dans la durée.

Avec 10 votes pour et 1 abstention, **le comité vote pour accord de principe, l'attribution d'une subvention de 30 000 € au projet**.

## Etude pour la mise en place d'une démarche de projet territorial agricole et alimentaire

Le projet est présenté par Xavier LAURIERE, Directeur du Pays des Châteaux. Le Pays est lauréat d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt** (AMI) lancé en 2018 par l'ADEME et la Région autour de la mise en place de projets territoriaux agricoles et alimentaires. L'objectif est d'aider les territoires en démarche de PCAET à renforcer les volets agricoles et alimentaires de leur plan d'action.

Sur le Pays des Châteaux, **deux PCAET sont en cours d'élaboration**, l'un sur l'Agglomération de Blois, l'autre à l'échelle des deux Communautés de communes. Le territoire est également en cours d'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**, un contexte favorable pour réfléchir à cette échelle aux enjeux agricoles et alimentaires.

Dans ce cadre, une étude sera lancée dès janvier 2019 comprenant :

- la mise en place de **l'outil Clim'agri**, pour mesurer les impacts de l'activité agricole locale sur les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie ;
- la réalisation d'une **étude de consommation** afin de mieux connaître les habitudes locales de consommation des habitants

3 autres territoires sont lauréats en Région Centre Val de Loire : la Communauté de communes du Val d'Amboise, la Communauté de communes Touraine Est Vallées et l'Agglomération Montargoise / Pays Gâtinais.

Une **subvention de 26 163.60 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER, en complément de crédits de l'ADEME.

Les échanges ont permis d'évoquer les points suivants :

- Un contact a déjà été pris auprès d'enseignes de la grande distribution, dont certaines ont bien voulu transmettre les chiffres relatifs à la vente de produits locaux. C'est le cas de Leclerc et de ses « Alliances locales » dont les ventes représentent moins de 3% du chiffre d'affaire alimentaire du magasin.
- Un marché public a été lancé afin de sélectionner le prestataire qui réalisera les deux volets de l'étude. La Chambre d'agriculture, associée au cabinet Solagro, a été retenue.
- Il est demandé d'ajouter sur le schéma des acteurs les agriculteurs dans les acteurs des filières alimentaires
- Sur l'étude de consommation : l'enquête se concentrera sur les principaux points de vente de produits locaux (marchés, grande distribution, AMAP). L'objectif sera d'avoir une vision plus claire de la réalité des flux alimentaires de produits locaux dans la consommation locale. L'étude ne portera en revanche pas sur la restauration collective, déjà étudiée par ailleurs par la Chambre d'agriculture.

Le projet a obtenu le 4 octobre 2018 un avis favorable du groupe technique et une note de 19.3/24. Le comité de programmation réitère son intérêt pour le projet et **vote, à l'unanimité, le montant de la subvention sollicitée.**

### Agenda

- o **Lundi 21 janvier 2019** (9h-12h) : Groupe technique sur les thématiques des circuits courts et de la transition écologique – 4 nouveaux projets présentés
- o **Mercredi 20 février** (18h) : Comité de programmation
- o **Jeudi 21 février** (15h-18h) : Visites de projets organisées dans le cadre du bilan à mi-parcours
- o **Mercredi 3 avril** (18h) : Comité de programmation de restitution de l'évaluation à mi-parcours

L'ordre du jour étant épuisé, Astrid LONQUEU remercie les participants et lève la séance.



**Michel CONTOUR**

Président du GAL Val de Loire -  
Chambord